



Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	2
Nombre de votants	35
Date de la convocation	06/05/2024
Certifié exécutoire le	16/05/2024
Date d'affichage	16/05/2024
Envoyé en préfecture le	16/05/2024

Le treize mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie, MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

67-2024 Signature de la convention région SRDEII et adoption du règlement intérieur.

Suite à la validation du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation en 2022 et du nouveau règlement d'intervention adopté en 2024 par la région, une nouvelle convention est nécessaire entre la Région et la communauté de communes afin que notre structure puisse continuer à verser des aides directes aux entreprises.

En l'espèce, le règlement intérieur de la communauté de communes n'a pas changé, s'adaptant parfaitement aux nouveaux objectifs de la région

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- De valider la stratégie de développement économique telle que définie dans les annexes de la convention entre la région et la communauté de communes relative à la mise en œuvre du schéma Régional de Développement Economiques, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII de 2022), dite « convention Région »
- D'adopter le règlement d'intervention des aides aux entreprises de la communauté de communes en annexe
- De valider les dispositions de cette convention Région, en annexe
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

Fait à Treignac le 16/05/2024
Le Président, Philippe JENTY

